

DOMPE

Rapport
annuel
d'activité



2015

2015



Table des matières

I Présentation du SIDOMPE	4
1/ Création	4
2/ Compétences	4
3/ Composition.....	5
4/ Cartographie 2015	6
5/ Fonctionnement.....	6
II Les finances	8
III Liste des marchés conclus	9
1/ Marchés de fournitures.....	9
2/ Marchés de services.....	9
3/ Marchés de travaux.....	9
IV Le centre de valorisation	10
1/ Les tarifs	10
2/ Bilan des tonnages	10
3/ La valorisation.....	13
4/ Les sous-produits de l'incinération	16
V Le centre de tri	18
1/ Les tarifs	18
2/ Les visites du centre de tri.....	18
3/ Les caractérisations.....	19
4/ Bilan des tonnages	19
5/ La reprise des matériaux	22
6/ Les recettes du centre de tri.....	24
VI Les Eco-Organismes	25
1/ Eco-Folio	25
2/ Eco-Emballages	26
3/ Eco-Mobilier.....	27

VII Conclusion	29
1/ Performances de recyclage du SIDOMPE	29
2/ Contenu des poubelles d'un habitant du SIDOMPE	30
3/ Impacts environnementaux de la collecte sélective du SIDOMPE	31

Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999

Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

LOI DU 12 JUILLET 1999 - RAPPORT 2013 ETABLI PAR LE PRESIDENT

EXPOSE : La loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a apporté des améliorations en ce qui concerne la transparence du fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce renforcement trouve sa traduction dans les dispositions de l'article L.5211-39 nouveau du Code Général des collectivités locales qui mettent en place l'obligation pour les EPCI comprenant au moins une commune d'au moins 3 500 habitants un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

I Présentation du SIDOMPE

1/ Création

Par arrêté préfectoral en date du 4 mars 1961 a été créé le Syndicat Intercommunal entre les communes de Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux ayant pour objet la création et l'exploitation d'une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Ce syndicat a beaucoup évolué depuis sa création pour devenir au 31 décembre 2004 un Syndicat mixte regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004).

La dernière modification des statuts a été effectuée par le comité syndical réuni le 13 novembre 2013 (validée par arrêté inter préfectoral du 24 avril 2014).

Le siège du syndicat est situé : ZA du Pont Cailloux – Route des Nourrices – 78850 THIVERVAL GRIGNON.

Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le Trésorier Principal de Plaisir (Trésorerie Principale de Plaisir – 17 rue des Frères Lumière – 78370 PLAISIR cedex).

2/ Compétences

La création et l'exploitation d'installations de traitement de déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi que de végétaux des collectivités adhérentes. Le traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion ou non.

Depuis 2015, le SIDOMPE peut organiser, et prendre en charge financièrement, le transport aller/retour en autocar des groupes de personnes (adultes et/ou enfants) dans le cadre des visites pédagogiques effectuées ou organisées par les mairies, les établissements scolaires, les centres de loisirs, de ses collectivités sur son site de Thiverval Grignon (ZA du Pont Cailloux – Route des Nourrices).

3/ Composition

Le Syndicat est constitué, au 31 décembre 2015, de **111 collectivités adhérentes**, portant sur une population totale de **456 338 habitants**, réparties comme suit :

10 communes
adhèrent
directement au
SIDOMPE

69 communes
adhèrent par le biais
d'un syndicat
intercommunal de
collecte des déchets
(SIEED).

15 communes
adhèrent par le biais
de leur Communauté
d'Agglomération

17 communes
adhèrent par le biais
de leur Communauté
de Communes

Communes indépendantes

Elancourt, Etang-la-Ville, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Voisins-le-Bretonneux.

SIEED

Adainville, Andelu, Aulnay-sur-Mauldre, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazemont, Bazoche-Sur-Guyonne, Béhoust, Boissy-sans-Avoir, Bourdonne, Boutigny-Prouais, Champagne, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Dannemarie, Davron, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Flins-Sur-Seine, Galluis, Gambais, Gambaieul, Garancières, Goupillières, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Havelu, Herbeville, Houdan, La Hauteville, La Queue-lez-Yvelines, Le Tartre-Gaudran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Boissets, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maule, Maulette, Meré, Millemont, Milon-La-Chapelle, Mittainville, Montainville, Montchauvet, Montfort-l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Vieux, Nezel, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Remy-l'Honoré, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vicq, Villiers-le-Mahieu.

Communauté d'Agglomération

C.A. de Versailles Grand Parc

Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Chateaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay.

C. A. des 2 Rives de Seine

Les Alluets le Roi.

Communauté de Communes

CC. Cœur d'Yvelines

Beynes, Jouars Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint Germain de la Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric.

CC. Gally-Mauldre

Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-la-Bretèche.

C.C. de la Haute Vallée de Chevreuse

Le Mesnil-Saint-Denis.

C.C. des Etangs

Coignières, Maurepas.

C.C. de l'Ouest Parisien

Les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Villepreux.

4/ Cartographie 2015



5/ Fonctionnement

A) Les agents du SIDOMPE

Le SIDOMPE est composé au 31/12/2015 de 3 agents :

- **1 Attachée territoriale** détachée sur l'emploi de Directrice Générale des Services ;
- **1 Rédactrice territoriale** ;
- **1 Technicienne principale de 2ème classe** arrivée du SIEED depuis le 26/10/2015, suite au départ d'un adjoint administratif de 2ème classe qui a muté dans une autre collectivité au 23/09/2015.



B) Les organes

Le Comité du Syndicat est composé d'un délégué titulaire et d'un suppléant par Commune. Les EPCI désignent leurs délégués dans la même représentation que les communes.

Le Comité élit parmi ses membres les quinze membres de son bureau à savoir :

- **1 Président**
- **4 Vice-Présidents**
- **10 Assesseurs**

C) La vie du Syndicat

Les réunions du Comité Syndical sont toujours précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical. Il a été amené à délibérer sur les points suivants :

LE 3 MARS 2015 :

- 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2014
- 2 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT
 - A - DECISIONS DU PRESIDENT
 - B - ECO-EMBALLAGES : PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2013
- 3 - REPRISE DES PAPIERS RECYCLABLES : CHOIX DU REPRENEUR
- 4 - TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES REFIOM : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
- 5 - RESOP : AVENANT N°1 DE PROLONGATION DU CONTRAT
- 6 - ADMINISTRATION GENERALE :
 - A - MODIFICATION DES STATUTS DU SIDOMPE PORTANT SUR L'EXERCICE D'UNE COMPETENCE TRANSPORT A VISEE PEDAGOGIQUE
 - B - CIG - CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE
 - C - CIG : CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION INTERDEPARTEMENTALE DE REFORME
- 7 - INDEMNITE DE CONSEIL ACCORDEE AU RECEVEUR DU SYNDICAT
- 8 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 :
 - A - BILAN DE L'ANNEE 2014
 - B - PROJETS D'INVESTISSEMENT
 - C - ETAT DE LA DETTE
- 9 - QUESTIONS DIVERSES....

LE 24 MARS 2015 :

- 1 - DESIGNATION DES DELEGUES AMORCE
- 2 - FINANCES :
 - A - COMPTE DE GESTION 2014
 - B - COMPTE ADMINISTRATIF 2014
 - C - AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014
 - D - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2014
 - E - BUDGET PRIMITIF 2015
 - F - TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES
 - G - TARIF DE TRAITEMENT DES DECHETS SECS AU CENTRE DE TRI
- 3 - QUESTIONS DIVERSES....

LE 7 OCTOBRE 2015 :

- 1 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 3 ET 24 MARS 2015
- 2 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT
- 3 - SUPPRESSION/CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU EFFECTIFS
- 4 - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE
- 5 - TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES DU SIDOMPE
- 6 - CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL AVEC LE CIG
- 7 - PROGRAMME DE TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE VALORISATION DE THIVERVAL-GRIGNON
- 8 - MANDAT SPECIAL DE REPRESENTATION ERDF POUR LE RACCORDEMENT D'UN SITE AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE
- 7 - QUESTIONS DIVERSES....

REUNIONS PUBLIQUES :

Les procès-verbaux des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux Maires et aux Présidents des collectivités adhérentes ainsi qu'aux délégués titulaires et suppléants. De ce fait, il ne semble pas nécessaire de reprendre le compte rendu des débats dans ces documents.

II Les finances

Le Compte Administratif 2015, ci-joint en annexe, présente au 31 décembre 2015 un excédent de fonctionnement de **3 265 425,77 €** et un excédent d'investissement de **5 501 930,67 €** soit un résultat excédentaire global sur les réalisations de **8 767 356,44 €** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement (3 490,00 €) est ramené à **8 763 866,44 €**. Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

Présentation générale du Compte Administratif 2015

		Chapitre		Réalisations	
FONCTIONNEMENT	F	D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 266 823,98
	F	D	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	163 820,90
	F	D	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 250,36
	F	D	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 217,78
	F	D	66	CHARGES FINANCIERES	199 368,60
	F	D	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 600 199,41
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				19 310 681,03
	F	R	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	16 230 496,01
	F	R	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 346 767,64
	F	R	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 243,50
F	R	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 725 905,79	
TOTAL DES RECETTES				22 305 412,94	
<i>Excédent N-1 reporté en fonctionnement</i>				<i>270 693,86</i>	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				22 576 106,80	
EXCEDENT DE CLOTURE				3 265 425,77	
INVESTISSEMENT	I	D	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	584 614,07
	I	D	902	CENTRE DE TRI	39 048,67
	I	D	905	EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	11 538,75
	I	D	908	TVX DE MISE EN CONFORMITE DU CVD	39 602,15
	I	D	913	TVX AMENAGEMENTS SUR LE SITE	7 557,30
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				682 360,94
	I	R	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 780 000,00
	I	R	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 250,36
	TOTAL DES RECETTES				1 806 250,36
	<i>Excédent N-1 reporté en investissement</i>				<i>4 378 041,25</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				6 184 291,61	
EXCEDENT DE CLOTURE				5 501 930,67	
EXCEDENT GLOBAL				8 767 356,44	
Restes à réaliser				3 490,00	
SOLDE DISPONIBLE				8 763 866,44	
RESULTAT DE CLOTURE					

III Liste des marchés conclus

Liste des marchés conclus en 2015 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011.

1/ Marchés de fournitures

Le SIDOMPE n'a pas passé de marché de fournitures supérieur à 20 000,00 €.

2/ Marchés de services

<i>OBJET</i>	<i>Date</i>	<i>Attributaires</i>	<i>Montant</i>
MARCHES DE 20 000€ HT à 89 999,99€ HT			
Programme de surveillance des retombées atmosphériques du CVD	05/03/2015	BURGEAP 92 772 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex	33 225,00 €
Refonte du site internet du SIDOMPE	12/08/2015	SPIN INTERACTIVE 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT	50 675,00 €
MARCHES DE 90 000€ HT à 206 999,99€ HT			
NEANT			
MARCHES DE 207 000€ HT à 5 185 999,99€ HT			
Transport, pré-traitement et/ou valorisation des REFIOM	04/03/2015	SITA FD 92 040 LA DEFENSE Cedex	2 425 500,00 €

3/ Marchés de travaux

Le SIDOMPE n'a pas passé de marché de travaux supérieur à 20 000 € HT.

IV Le centre de valorisation

1/ Les tarifs

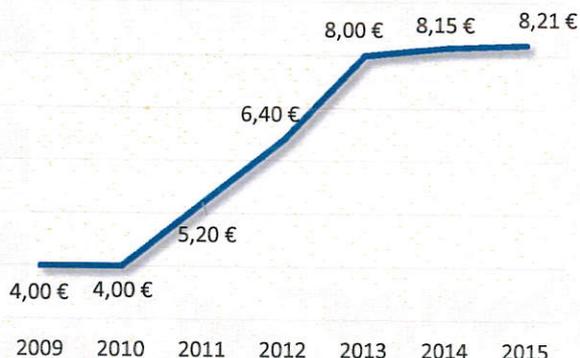


Tarifs pour l'incinération des ordures ménagères et autres déchets assimilés pour l'année 2015 :

- pour les collectivités adhérentes au SIDOMPE : **58,70 € HT/TONNE**
- pour les entreprises privées, administrations, collectivités non-adhérentes et services divers : **62,00 € HT/TONNE**

La TGAP (taxe applicable aux activités polluantes)

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, une TGAP par tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009.



En 2015, la TGAP représente

1 434 917 €.

Pour l'année 2015, la TGAP due par le SIDOMPE sur la base des tonnages de l'année 2014 a représenté la somme de **1 434 917€** (167 776T), alors que la TGAP encaissée en 2015 par le SIDOMPE, (qui correspond au tonnage 2015 soit 161 661T) est de **1 318 826€** (8,21 euros par tonne).

2/ Bilan des tonnages

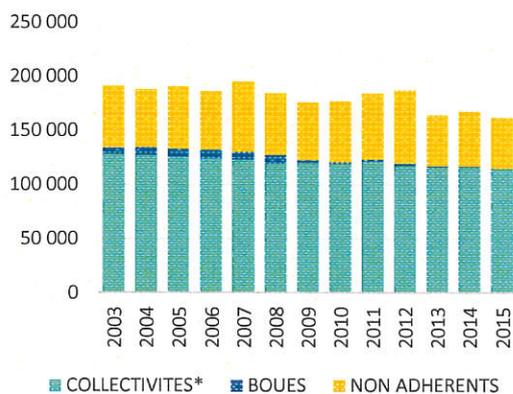
Au cours de l'exercice 2015, **161 661,09 tonnes de déchets** ont été incinérées au Centre de Valorisation de Thiverval-Grignon ou transférées vers d'autres structures (suite au sinistre du début de l'année 2015 au CVD).

On constate que le tonnage des collectivités adhérentes continue à baisser. Les tonnages des déchets des non-adhérents restent constants, notamment par l'apport de 30 206,13 tonnes de la société VEOLIA, suite à la fermeture de l'usine d'incinération VALENE à Guerville (78). Cet apport aurait dû être plus important sans l'interruption d'exploitation de notre usine suite au sinistre du début de l'année 2015.





Evolution des tonnages livrés à l'usine



COLLECTIVITES* :
ordures
ménagères et
refus de tri

BOUES DE STEP

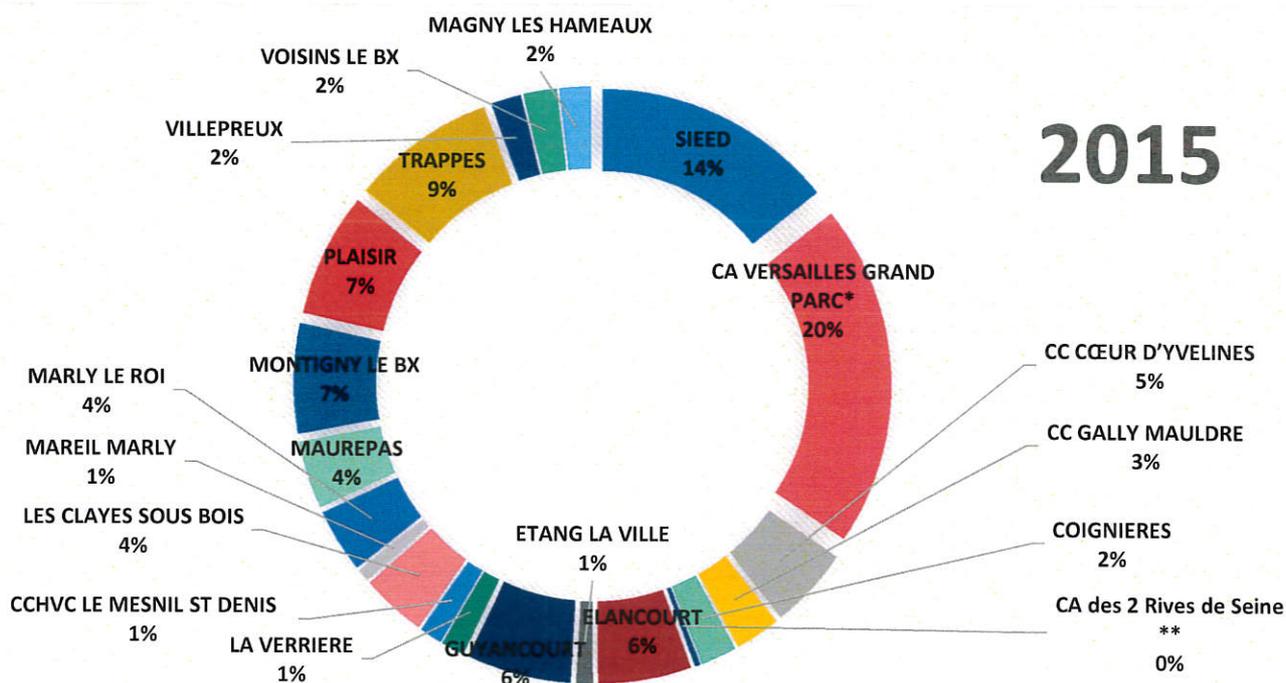
NON
ADHERENTS

TOTAL

Année	Collectivités* : ordures ménagères et refus de tri	Boues de STEP	Non Adhérents	Total
2003	128 148	5 648	57 168	190 964
2004	127 400	7 100	53 464	187 964
2005	125 808	6 847	57 920	190 575
2006	124 448	7 308	54 279	186 035
2007	123 288	6 789	64 827	194 904
2008	119 679	7 566	57 040	184 285
2009	119 970	2 592	53 294	175 856
2010	119 007	1 699	56 723	177 429
2011	121 434	1 747	61 017	184 198
2012	117 332	1 816	67 968	187 116
2013	116 086	687	47 138	163 911
2014	116 007	522	51 247	167 776
2015	114 346	68	47 247	161 661

*Y compris les tonnages de refus de tri des collectivités adhérentes.

Les apports de déchets ménagers par collectivité



2015

Evolution des apports de déchets ménagers par les collectivités adhérentes

COLLECTIVITES	2011	2012	2013	2014	2015
SIEED	16 740.26	15 971.66	15 744.84	15 643,36	15 741,96
CA VERSAILLES GRAND PARC*	23 110.92	22 626.58	22 865.76	22 715,10	22 274,76
CC CŒUR D'YVELINES	5 523.88	5 263.18	5 218.76	5 276,28	5 302,24
CC GALLY MAULDRE					2 936,68
CHAVENAY	557.02	505.92	517,40	534,74	
COIGNIERES	2281.98	2 212.72	2 230.10	2 298,24	2 321,16
CA des 2 Rives de Seine **	504,12	482.10	364.48	409,42	348,38
ELANCOURT	6 615.94	6 396.82	6 161,30	5 980,02	6 060,70
ETANG LA VILLE	1 113.34	1 009.20	1 039,98	1 108,62	1 086,72
FEUCHEROLLES	814.94	765.00	774,52	792,76	
GUYANCOURT	7 140.38	6 923.14	6 797.18	6 708,54	6 758,52
LA VERRIERE	1 543.88	1 549.26	1 499.60	1 492,98	1 496,64
CCHVC LE MESNIL ST DENIS	1 544.90	1 483.30	1 473.88	1 465,38	1 477,84
LES CLAYES SOUS BOIS	4 755.06	4 623.16	4 527.70	4 428,64	4 192,02
MAREIL MARLY	844.34	827.50	826.46	892,80	828,08
MAREIL SUR MAULDRE	480.72	435.16	422.84	446,48	
MARLY LE ROI	4 470.44	4 322.60	4 195.42	4 224,74	4 122,52
MAUREPAS	4 816.54	4 640.44	4 590.00	4 509,08	4 386,36
MONTIGNY LE BX	7 781.20	7 561.78	7 341.00	7 249,32	7 160,98
PLAISIR	9 061.98	8 544.16	8 439.80	8 276,74	8 068,60
SAINT NOM LA BRETECHE	1 547.80	1 583.20	1 529.14	1 498,84	
TRAPPES	9 614.16	9 414.76	9 348.52	9 564,48	9 387,42
VILLEPREUX	2 146.06	2 044.84	2 074.02	2 022,48	1 990,54
VOISINS LE BX	2 270.08	2 195.78	2 160.00	2 129,80	2 161,14
MAGNY LES HAMEAUX	2 049.86	1 962.18	2 023.76	2 061,38	1 998,68

Communauté de communes Gally-Mauldre

Communauté de communes des Etangs

Communauté de communes de l'Ouest Parisien

* Arrivée de Châteaufort en 2013.

** Concerne Les Alluets-le-Roi (tonnages inclus avec Davron jusqu'à fin 2012).



En route vers le four !

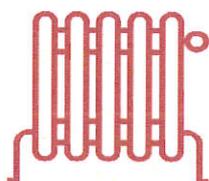
3/ La valorisation

Face à la raréfaction des énergies fossiles, notre centre de valorisation est un atout précieux. En brûlant, nos déchets dégagent de la chaleur que nous transformons en chauffage urbain et en électricité.



A) La valorisation énergétique

Energie thermique

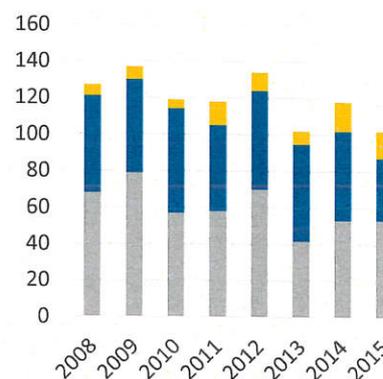


Depuis 30 ans, la chaleur produite par le centre de valorisation alimente le réseau du RESOP pour chauffer les logements collectifs des alentours.

Pour l'année 2015, la vente de chaleur au **RESOP**, représente une recette de l'ordre de 924 540 € (pour 34002 MWh). Il existe une perte (dissipée) entre la production de chaleur et l'utilisation faite par le RESOP.

PRODUCTION DE CHALEUR en GWh

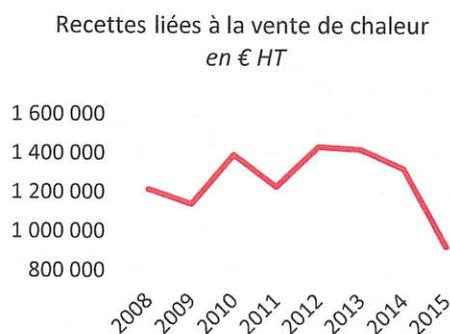
		CONSOMMATION en GWh		
		DISSIPEE*	VENDUE AU RESOP	UTILISATION INTERNE
2008	128	68	53	6
2009	137	79	51	7
2010	119	57	57	5
2011	118	58	47	13
2012	134	70	54	10
2013	102	41,5	53	7,5
2014	118	53	49	16
2015	102	53	34	15



* Surproduction non achetée par le RESOP, ni utilisée en interne.

Evolution de la vente de chaleur au RESOP

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation en MWh	52 977	51 583	56 728	47 481	53 750	53 055	48 845	33 705
Prix de vente moyen en € HT	22,96 €	22,10 €	24,57 €	25,89 €	26,70 €	26,78 €	27,07 €	27,43 €
Recettes (€ HT)	1 216 453	1 140 165	1 394 100	1 229 324	1 435 239	1 420 942	1 322 260	924 540 €



➔ Suite au sinistre intervenu au Centre de Valorisation début 2015, il y a eu très peu de production d'énergie thermique de février et mai, aucune production en mars et avril, avec un retour à la normal au mois de juin 2015.

Energie électrique



Depuis le 1^{er} juillet 2008, CNIM TG exploitant du CVD, revend l'électricité pour son compte et restitue une partie de la recette au SIDOMPE dont le montant prévu, dans le cadre du marché d'exploitation, est de **1 125 000 €/an**, ce qui constitue un minimum annuel à la charge de CNIM TG au bénéfice du SIDOMPE.

Un douzième de ce montant est déduit mensuellement des factures d'exploitation.

PRODUCTION

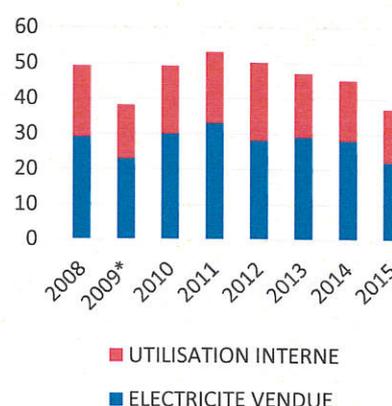
D'ELECTRICITE en GWh

2008	49
2009*	38
2010	49
2011	53
2012	50
2013	47
2014	45
2015**	37

CONSOMMATION en GWh

ELECTRICITE VENDUE UTILISATION INTERNE

2008	29	20
2009*	23	15
2010	30	19
2011	33	20
2012	28	22
2013	29	18
2014	28	17
2015**	22	15



* Panne du turbo-alternateur sur 2 mois

** Sinistre CVD février 2015.

B) La valorisation matière

Après l'incinération, la ferraille incinérée est isolée des mâchefers par un **déferrailleur**. Elle est reprise par la société **SUEZ - SIREC à ISIGNY LE BUAT (50)**.

En 2015, le centre de valorisation a produit 2 074,60 tonnes de ferrailles incinérées, pour une recette de 98 558,77€, entièrement reversée aux collectivités, soit une reprise moyenne sur l'année de 47,51€. Depuis le mois de juillet 2015, les prix de reprise sont à la baisse et ont même atteint depuis le dernier trimestre le prix plancher de reprise (en 2014, la moyenne du prix de reprise était de 65,25 € / T).

2075 T
de ferrailles
ont été
récupérées

4/ Les sous-produits de l'incinération

A) REFIOM et MACHEFERS

L'incinération des déchets ménagers génère deux sous-produits :

LES REFIOM



Seulement 3% !

Les résidus de l'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères sont constitués des résidus issus du dépoussiérage et du lavage des gaz :

- cendres ;
- gâteaux de filtration ;
- réactifs.

EVACUATION PAR : SITA FD

DESTINATION FINALE: Enfouissement à VILLEPARISIS (77).

Les MACHEFERS



Sous la route et dans les usines !

Les mâchefers sont les résidus d'incinération récupérés en sortie de four. Ils représentent 10% du volume des ordures ménagères incinérées et sont composés de :

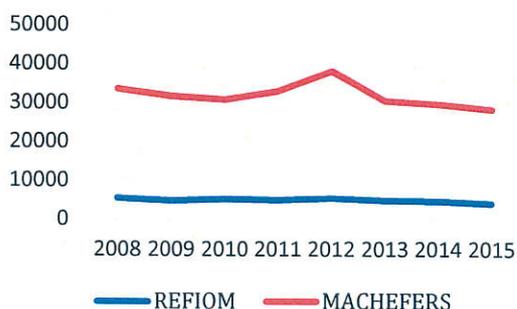
- verre, silice, alumine, calcaire, chaux ;
- métaux ferreux et non-ferreux ;
- sels, eau et composés organiques...

EVACUATION PAR : VEOLIA PROPLETE ILE DE FRANCE

Recyclage de l'acier et de l'aluminium.

DESTINATION FINALE: Valorisation des mâchefers sur le site de VALOMAT et utilisation en sous-couche routière.

Evolution des tonnages des REFIOM et MACHEFERS



	REFIOM	MACHEFERS
2008	5 433,58	33 559,52
2009	4 791,35	31 734,28
2010	5 187,72	30 791,48
2011	4 956,64	33 042,44
2012	5 433,41	38 111,56
2013	4 883,48	30 463,27
2014	4 698,64	29 695,74
2015	4 082,26	28 313,06

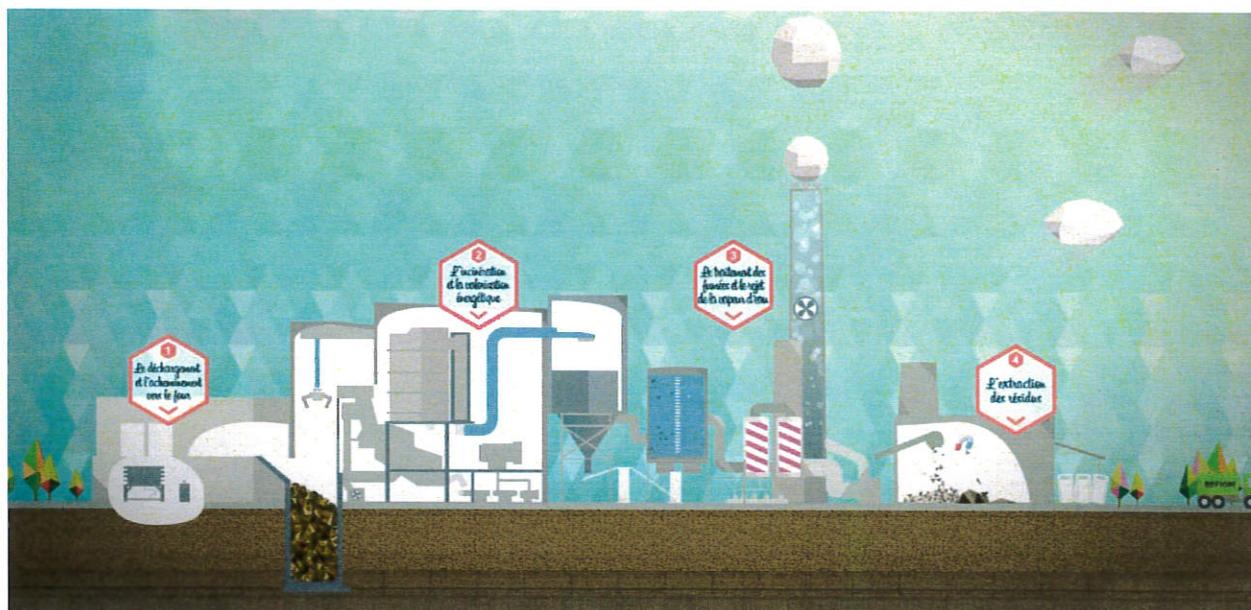
B) Métaux

Les mâchefers sont transférés par **VEOLIA Propreté Ile de France** sur la plateforme de la société **VALOMAT** à Triel-sur-Seine. L'acier et l'aluminium qui en sont issus sont ensuite transportés chez nos repreneurs :

ACIER	2015 : 746,36 TONNES 2014 : 284.24 T - 2013 : 686.04 T
ALUMINIUM	2015 : 282,14 TONNES 2014 : 263.62 T - 2013 : 321.48 T

RECYCLAGE	SUEZ- SIREC à ISIGNY LE BUAT (50)
RECYCLAGE	CORNEC A LAGNY SUR MARNE (77)

Votre centre de valorisation



V Le centre de tri

1/ Les tarifs

à compter du 1 ^{er} avril 2015	Collectivités adhérentes	Collectivités non-adhérentes
Multi-matériaux	125,00 € au lieu de 115,00€	135,00 € (125,00€)
Papiers seuls	60,00 € au lieu de 51,50€	70,00 € (56,50€)
Emballages seuls	185,00 € au lieu de 170,00€	205,00 € (190,00€)
Verres	8,00 € au lieu de 7,00€	9,00 € (8,00€)

2/ Les visites du centre de tri



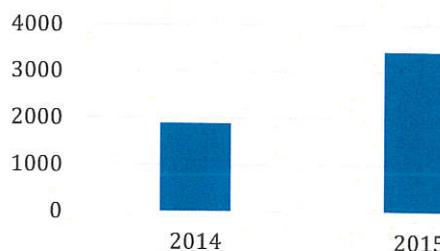
Le parcours pédagogique « **l'aventure du recyclage** » ouvert depuis **mai 2014** a beaucoup de succès auprès des visiteurs. Il permet d'appréhender le monde des déchets de manière ludique et donne une toute autre vision de la collecte sélective, avec le devenir des emballages.

Les visites sont organisées par notre exploitant CNIM TG du lundi au vendredi à 10h00 ou 14h00. Les demandes de visite sont à adresser au SIDOMPE par mail à info@sidompe.fr

Au cours de l'année 2015, **3 426 personnes** ont visité le centre de tri (des groupes scolaires, des élus et des associations...), soit 2 649 personnes pour le semestre 1 (planning quasiment complet du mois d'avril à juin) et seulement 777 personnes pour le second semestre. Même si on constate en général moins de demandes sur la fin de l'année, il y a eu très peu de visites à cause de la mise en place du plan vigipirate lié aux actes de terrorisme de novembre 2015.

Pour mémoire en 2014, il y a eu **1 886 visiteurs** (visites seulement à compter du mois de mai compte tenu des travaux pour le parcours pédagogique).

Nombre de visiteurs



Depuis septembre 2015, le SIDOMPE prend à sa charge **la réservation et le paiement des cars** pour les communes adhérentes du SIDOMPE qui souhaitent visiter le centre de tri (sous conditions). Il y a eu 8 demandes sur la fin de l'année 2015, pour un coût de 1 180€. **L'objectif 2016 est d'atteindre les 4 000 visiteurs, alors venez nombreux !**

3/ Les caractérisations



La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

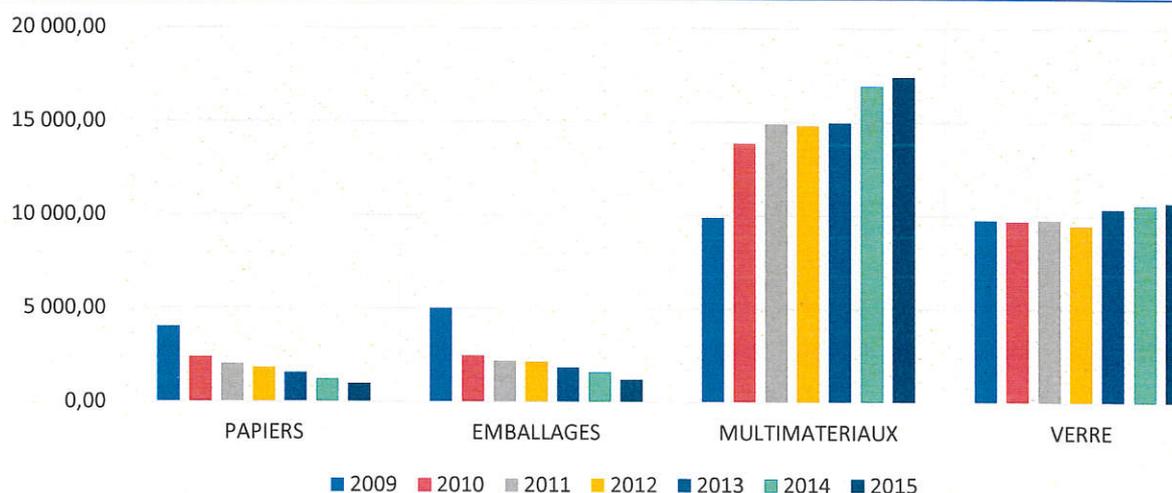
Au cours de l'année 2015, **140 caractérisations** ont été effectuées :

- **113 caractérisations** demandées par Eco-Emballages dans le cadre du CAP barème E,
- **27 caractérisations supplémentaires** demandées par des collectivités, afin de pouvoir effectuer des études ponctuelles sur leur collecte sélective.

4/ Bilan des tonnages

Evolution des tonnages réceptionnés par le centre de tri

en tonnes	PAPIERS	EMBALLAGES	MULTIMATERIAUX	S/ TOTAL SANS LE VERRE	VERRE	TOTAL AVEC LE VERRE
2009	4 021,40	5 002,14	9 872,36	18 895,90	9 749,24	28 645,14
2010	2 406,42	2 468,00	13 841,48	18 715,90	9 672,25	28 388,15
2011	2 044,26	2 208,82	14 907,41	19 160,49	9 756,82	28 917,31
2012	1 829,46	2 157,20	14 793,62	18 780,28	9 456,40	28 236,68
2013	1 548,40	1 845,64	14 953,90	18 346,94	10 353,34	28 700,28
2014	1 216,42	1 591,70	16 923,60	19 731,72	10 559,44	30 291,16
2015	975,86	1 218,02	17 402,71	19 596,59	10 700,94	30 297,53



Le total des tonnages de déchets recyclables de l'année 2015 est de **30 297,53 tonnes**, celui-ci est **quasiment identique** à celui de l'année 2014 (30 291,16 tonnes).

On remarque une **baisse des apports en papiers seuls et des emballages** due au passage en collecte multimatériaux de 3 collectivités fin 2014 ou courant 2015 (Les Alluets-le-Roi, Mareil-sur-Mauldre et Marly-le-Roi).

Répartition des apports par collectivité en tonne entre 2013 et 2015

Sur les 111 collectivités que compte le SIDOMPE au 31/12/2015, le mode de collecte est le suivant :

- **4 communes sont collectées en tri-flux** (Coignières, Guyancourt, l'Etang la Ville et Maurepas).
- **107 communes sont collectées en bi-flux** (dont 2 communes ayant conservé des conteneurs d'apport volontaire pour le papier) soit 88% de la population du SIDOMPE, représentant 89% du tonnage entrant sur le centre de tri (hors verre).

4 collectivités collectent le papier séparément.
107 collectivités le collectent dans le bac de tri.

Evolution des tonnages des collectivités en TRI-FLUX au 31/12/2015

	VERRE			EMBALLAGES			PAPIERS		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
CA VERSAILLES GRAND PARC (1)	-	-	-	13,40					
COIGNIERES (6)	115,46	112,12	109,94	82,94	83,86	90,34	51,60	47,94	61,54
CA 2 RIVES DE LA SEINE : Les Alluets le Roi (3)				24,12	23,68	6,52			
ETANG LA VILLE	157,98	144,06	161,22	107,42	116,84	123,70	108,88	99,18	95,08
GUYANCOURT	404,24	413,98	443,18	500,04	533,40	543,80	425,26	348,78	351,40
LA VERRIERE									
MAREIL SUR MAULDRE (2)	64,90	59,40		38,86	42,3	22,84	36,16	29,32	16,68
MARLY LE ROI	470,32	447,26		477,38	357,36		287,06	212,04	9,84
MAUREPAS (6)	449,58	434,04	426,88	400,76	434,26	430,82	448,80	415,34	389,40
ST NOM LA BRETECHE	177,28			200,72			114,40		

Evolution des tonnages des collectivités en BI-FLUX au 31/12/2015

	VERRE			MULTIMATERIAUX			PAPIERS*		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
CA 2 RIVES DE LA SEINE : Les Alluets le Roi (3)						47,52			
CC GALLY MAULDRE (2)			442,30			603,66			
SIEED	1 963,00	2 127,38	2 196,92	2 606,10	3 520,66	3 435,16			
CA VERSAILLES GRAND PARC (1)	2 393,84	2 432,98	2 408,22	4 156,88	4 407,46	4 395,11			
CC CŒUR D'YVELINES	616,16	641,24	635,22	1 042,48	1 132,74	1 125,08			
CHAVENAY (2)	63,44	62,14		75,66	84,00				
ELANCOURT	391,28	401,42	380,28	902,96	941,54	915,94			
FEUCHEROLLES	106,78	113,50		154,34	166,34				
LA VERRIERE	58,38	55,80	60,44	121,22	113,90	126,80			
CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE : Le Mesnil Saint Denis	191,20	194,68	218,18	309,82	303,00	307,54	58,76	55,32	43,60
LES CLAYES SOUS BOIS (5)	359,44	358,26	351,24	656,30	656,24	665,60			
MAGNY LES HAMEAUX	225,46	229,66	237,48	518,50	518,12	525,66	5,76	7,88	8,32
MAREIL MARLY	106,44	108,90	110,70	146,28	154,60	156,58			
MARLY LE ROI (4)	470,32	447,26	430,46		179,40	739,74			
MONTIGNY LE BTX	759,04	781,96	751,82	1 508,02	1 579,76	1 545,00			
PLAISIR (5)	576,16	590,14	628,86	1 068,38	1 123,04	1 099,22			
ST NOM LA BRETECHE (2)		167,62			314,18				
TRAPPES	142,84	137,24	136,52	553,78	571,40	589,32			
VILLEPREUX (5)	228,06	219,84	221,04	520,36	534,20	513,64			
VOISINS LE BX	332,06	325,82	332,04	611,82	623,02	611,14			

* Collectivités ayant gardé une benne apport volontaire en déchetterie pour le papier.

Les collectivités de la CC de l'Ouest Parisien(5), de la CC des Etangs(6) ont conservé leur mode de collecte individuelle.

(1) Depuis 2013, toutes les collectivités de la CAVGP sont en bi-flux et la totalité du verre est déposée au SIDOMPE.

(2) Regroupement Chavenay et Saint Nom la Bretèche sous la CC Gally Mauldre au 01/01/2015. Données individuelles jusqu'au mois de juin 2015 pour Mareil sur Mauldre et Feucherolles, et à partir du mois de juillet 2015, passage en bi-flux pour toutes les collectivités et collecte globale avec la CC Gally Mauldre.

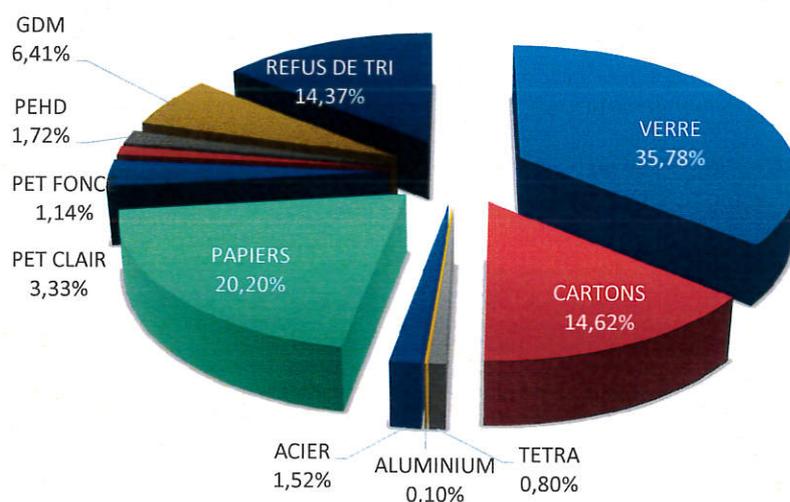
(3) Passage en bi-flux au 01/04/2015.

(4) Passage en bi-flux courant 2014.

5/ La reprise des matériaux

Evolution des tonnages de matériaux issus du centre de tri

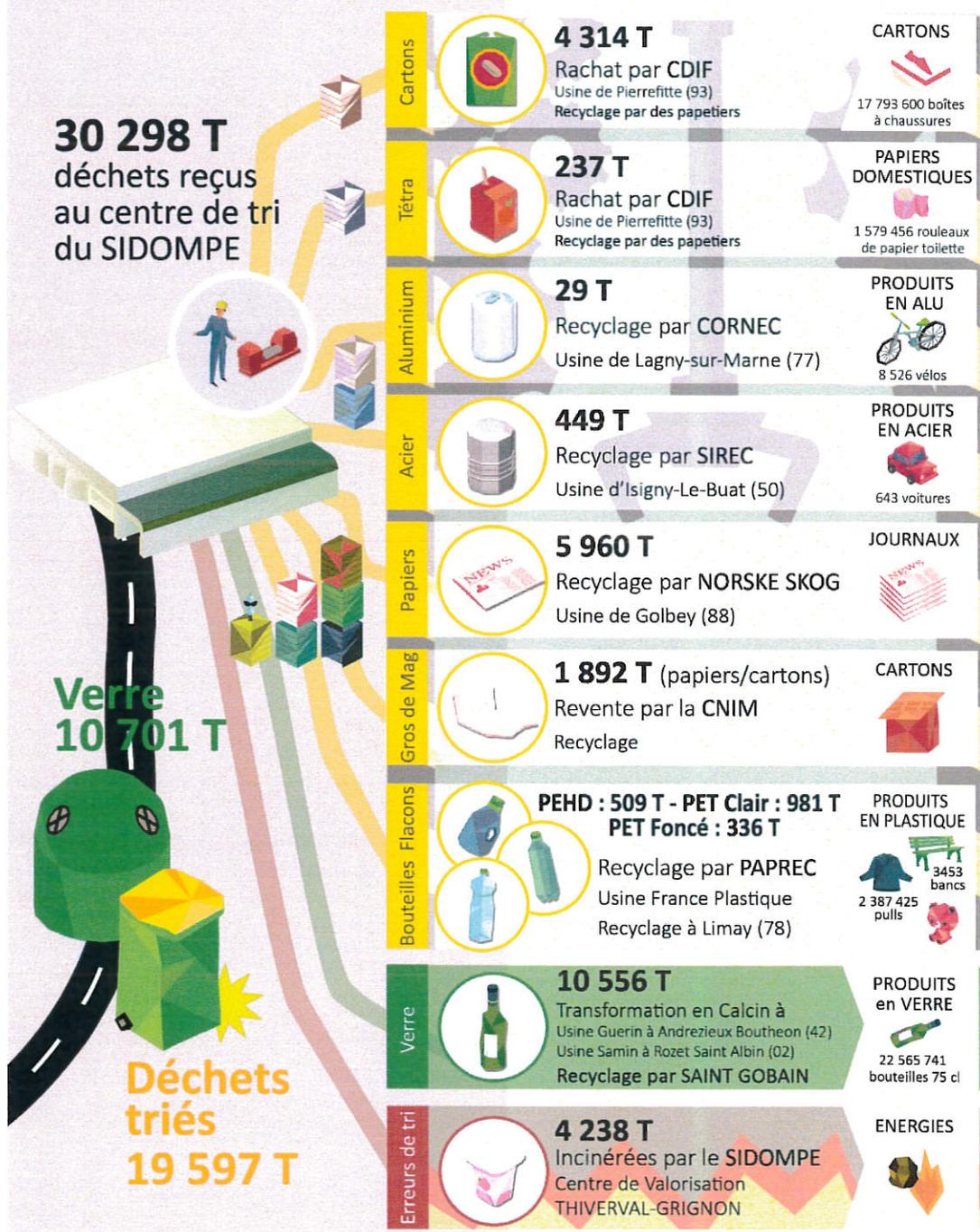
	REPRENEURS	2011	2012	2013	2014	2015
VERRE	SAINT GOBAIN	9 852,66	9 465,74	10 500,04	10 380,36	10 555,70
CARTONS	CDIF	3 339,48	3 558,26	3 811,58	4 276,18	4 313,58
TETRA	CDIF	188,08	243,68	308,80	234,04	236,84
ALUMINIUM	CORNEC SA	14,92	11,68	15,28	30,16	29,06
ACIER	SIREC	469,52	464,12	496,66	462,70	448,47
PAPIERS	NORSKE SKOG	5 291,93	5 665,95	6 064,80	6 342,45	5 959,46
PET CLAIR	PAPREC	839,06	854,64	891,70	951,54	981,70
PET FONCE	PAPREC	279,76	271,60	304,30	311,68	335,48
PEHD	PAPREC	500,84	465,16	569,92	530,22	508,64
GDM		3 732,58	3 277,95	1 929,70	1 645,21	1 891,51
REFUS DE TRI		4 267,98	3 983,44	3 921,98	4 277,06	4 238,20
TOTAL		28 776,81	28 262,22	28 814,76	29 441,60	29 498,64



Que faire avec 1000 kg de ...

VERRE	962 kg de verre recyclé
CARTONS	825 kg de carton recyclé
TETRA	667 kg de fibres recyclées
ACIER	860 kg d'acier recyclé
PET CLAIR	725 kg de PET recyclé
PEHD	679 kg de PET recyclé

2015 Le centre de tri



6/ Les recettes du centre de tri



Les recettes issues de la revente des matériaux aux repreneurs sont **intégralement reversées aux collectivités ADHERENTES.**

Reprises de matériaux du centre de tri (en euros)

	2011	2012	2013	2014	2015
Verres	241 605,05***	181 318,95***	171 897,14	174 805,27	244 575,57
Cartons	393 724,75**	329 269,89	333 111,25	337 655,32	412 437,24
Acier	83 337,31	81 032,26	79 081,40	69 827,49	54 602,92
Aluminium	10 003,86	7 387,95	9 101,84	18 701,78	13 425,96
Plastique	634 412,74	539 953,96	542 777,48	521 478,00	471 563,40
Papiers	552 006,71	514 062,36	548 180,73	550 936,17	514 278,38
GDM	320 188,82	217 876,02	115 063,12	87 382,35	113 546,17
Total	2 235 279,24	1 870 901,39	1 799 212,96	1 760 786,38	1 824 429,64

** Dont régularisation cartons de janvier à juin 2011 suite nouveau contrat : 46 842,36€.

***Y compris la reprise des verres issus du centre de tri de Nicollin

LES GROS DE MAGASINS (GDM), concernent les papiers et les cartons non repris par nos repreneurs, car ils ne répondent pas à leurs critères.

Notre exploitant **CNIM TG** est chargé de leur revente, conformément aux dispositions prévues dans le marché d'exploitation du centre de tri signé en juillet 2008. Une partie de cette recette est versée au SIDOMPE qui la reverse en totalité aux collectivités.

Depuis mars 2012, **notre verre** issu de la collecte sélective était déclassé en catégorie Q2 suite à des mesures de densité qui n'étaient pas conformes aux Prescriptions Techniques Minimales (verre trop cassé et pillé), mais, grâce aux différents travaux et actions menés par notre exploitant et certaines de nos collectivités, **notre reprise de verre n'est plus décotée depuis le 1^{er} janvier 2015.**



On notera aussi que les prix de reprise des matériaux étaient très élevés au cours du premier semestre 2015, mais que depuis le 3^{ème} trimestre 2015, ils sont repartis à la baisse, avec des prix plancher de reprise atteint au 4^{ème} trimestre 2015 pour certains plastiques (PET foncé et PET clair).

VI Les Eco-Organismes

1/ Eco-Folio



Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.

L'éco-organisme du papier.

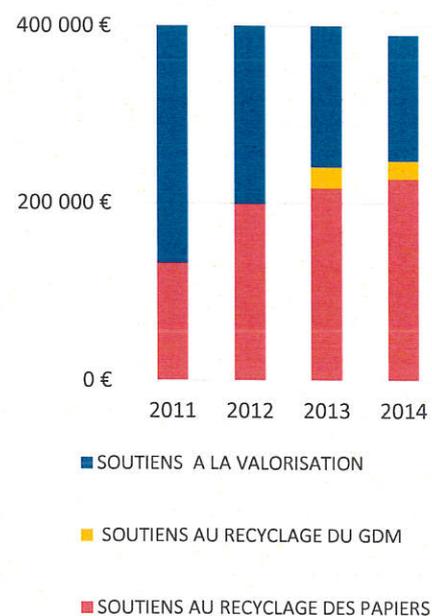
Une nouvelle convention a été signée pour 3 ans avec Eco-Folio à effet du **1^{er} janvier 2013**.

A) Calculs des soutiens financiers

La nouvelle convention a modifié le calcul pour l'attribution des soutiens et apporte certaines nouveautés avec entre autre l'extension des soutiens à d'autres sortes papetières pour favoriser le recyclage (**Sorte bureautique** : papiers de bureau, **sorte à désencrer** : papiers issus de la collecte sélective, et **autre sorte** : GDM).

B) Soutiens financiers pour le recyclage des papiers

	2011	2012	2013	2014
TONNAGES PAPIERS	5 292,40 T	5 665,95 T	6 064,80 T	6 342,45 T
SOUTIENS AU RECYCLAGE PAPIERS	132 304,71 €	198 985,72 €	216 634,66 €	226 755,27 €
TONNAGES GDM			1 928,55 T	1 644,71 T
SOUTIENS AU RECYCLAGE GDM			24 110,72€	20 580,62 €
SOUTIENS A LA VALORISATION	297 723,18 €	219 228,82 €	191 848,34 €	142 439,05 €
TOTAL	430 027,89 €	418 214,54 €	432 593,72 €	389 774,94 €
SOUTIENS MOYEN A LA TONNE (sans GDM)	81,25 €	73,81 €	67,35 €	58,21 €



2/ Eco-Emballages



L'éco-organisme des emballages ménagers recyclables.

Le 1^{er} janvier 2011, nous avons signé pour 6 ans le Contrat Action et Performance – Barème E, avec Eco-Emballages.

A) Calcul des soutiens financiers

Les soutiens se décomposent ainsi :

- **Soutien au service de la Collecte Sélective** (Scs = Tus + Taa) :
 - tarif unitaire pour le service de collecte sélective (Tus)
 - tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale (Taa)
- **Soutien à l'Action de Sensibilisation** (Sas = Tsc + Tsa)
 - sensibilisation par la communication (Tsc)
 - sensibilisation par l'action (Tsa)
- **Soutien Autres Valorisations** (Sav = Tum + Tce + Tesc)
 - tarif unitaire pour les métaux hors collecte sélective (Tum)
 - tarif pour les déchets d'emballages sans consignes (Tesc)
 - tarif pour la conversion énergétique (Tce)

Sur le soutien au service de la collecte sélective (Scs) et sur le soutien à l'action de sensibilisation (Sas), on ajoute un **Soutien à la Performance de Recyclage** qui varie en fonction des tonnages de matériaux repris.

Les données Eco-Emballages ne prennent pas en compte l'année 2015. En effet, toutes les données 2015 ne seront connues que fin d'année 2016, au moment du liquidatif.

B) Soutiens à la valorisation matière et énergétique

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Soutiens versés aux collectivités en €**	2 585 679,02	2 409 824,74	2 643 931,86	2 683 248,62	2 821 449,39	2 774 505,87
Soutien valorisation énergétique conservé par le SIDOMPE en €*	304 715,67	294 562,73	329 947,65	321 362,03	318 581,37	352 492,61

* Correspondant à 50% du montant total de la valorisation énergétique.

** Y compris le soutien Taa incorporé dans l'enveloppe financière servant à soutenir les actions de communication depuis 2011.

C) Soutiens pour les ambassadeurs du tri et les actions de communication

- **Le soutien à la sensibilisation par l'action (Tsa)** représente un montant de **133 622,14 €** (y compris le soutien à la performance), qui a servi à soutenir les **27 ambassadeurs du tri** déclarés à Eco-Emballages sur le territoire du SIDOMPE.

- **Le soutien à la sensibilisation par la communication (Tsc)** représente **2,48 € de soutien par tonne** envoyée chez nos repreneurs (excepté les JRM et les GDM), soit un montant de **46 509,88 €** (y compris le soutien à la performance).

Le SIDOMPE lors du comité syndical du 12 décembre 2011 a décidé d'allouer une enveloppe financière pour aider les collectivités à mettre en place des **actions de communication**. Elle se compose du **soutien à la sensibilisation par la communication (Tsc)** et du **soutien à l'adaptation et à l'amélioration locale (Taa)**, soit pour l'année 2014, un montant de **200 202,20 €**.

Pour l'année 2014, il a été reversé **49 220,02 €** aux collectivités. Le SIDOMPE a utilisé **122 543,21 €** afin d'améliorer le geste de tri des habitants du territoire et de leur faire découvrir l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage ».

3/ Eco-Mobilier



L'eco-organisme des Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA).

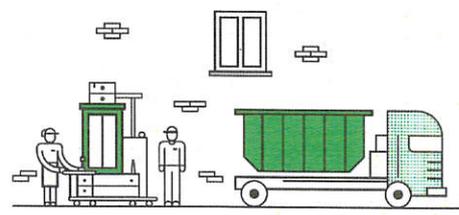
Le SIDOMPE a signé un contrat Territorial de collecte du mobilier de 6 ans avec Eco-Mobilier à compter du 1^{er} juillet 2014.

La mise en œuvre d'une collecte séparée en vue du tri et de la valorisation des Déchets d'Éléments d'Ameublements a un double objectif :

- **Détourner les déchets de mobilier de l'enfouissement**, en augmentant la part de déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation.
- Atteindre l'objectif de **45% de recyclage / réutilisation** à l'horizon 2015 et de 80% de valorisation des DEA au terme de l'agrément.

Le contrat prévoit :

- la **prise en charge opérationnelle des DEA** collectés séparément ;
- le **versement des soutiens pour ces tonnages** ;
- le **versement de soutiens financiers** pour les tonnages collectés en mélange (Bennes tout venant en déchèterie et encombrants en porte-à-porte).



Depuis le mois d'octobre 2014, Eco-Mobilier prend en charge la gestion opérationnelle des DEA mis à disposition dans le cadre d'une collecte séparée de DEA sur les points de collecte.

A) Déchèteries équipées d'une benne pour le mobilier usagé

2014

3 déchèteries

Déchèterie de Bois d'Arcy (CA de Versailles Grand Parc)

Déchèterie de Méré (SIEED)

Déchèterie d'Elancourt

Durant le dernier trimestre 2015, des déchèteries du territoire du SIDOMPE auraient dû être équipées de bennes DEA, mais comme Eco-Mobilier renouvelait son marché sur cette période, nous n'avons pu obtenir des bennes que début janvier 2016.

1^{er} janvier 2016

2 déchèteries

Déchèterie de Villiers Saint Frédéric (CC de Cœur d'Yvelines)

Déchèterie de Montigny le Bretonneux (SQY)

→ 5 déchèteries équipées d'une benne DEA

Chaque année, 25% de tonnages des DEA des déchèteries du territoire du SIDOMPE sont concernés par la mise en place des bennes spécifiques Eco-Mobilier. Ainsi, **la totalité des déchèteries adaptées du territoire du SIDOMPE devrait être équipées d'une benne DEA en fin de contrat.**

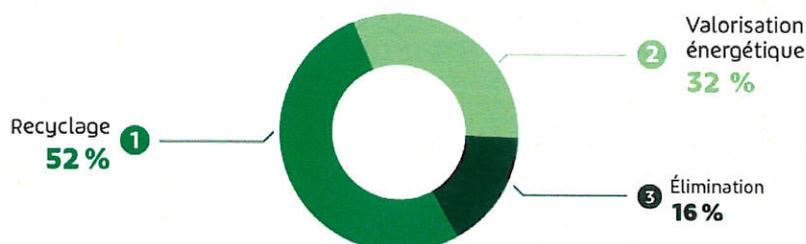
B) Soutiens financiers

En 2015, Eco-Mobilier a versé les soutiens pour le second semestre 2014, d'un montant total de **119 568,48€**. Ces soutiens correspondant aux tonnages collectés en mélange sont reversés aux collectivités du SIDOMPE, au prorata des tonnages déclarés, et en fonction de leurs modes de traitement.

C) Valorisation des DEA

PERFORMANCE DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION

(DONNÉES CALCULÉES AU 30/06/2015)



Source : www.eco-mobilier.fr

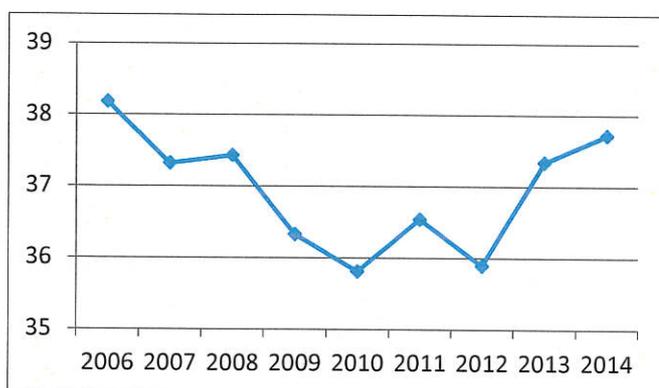
VII Conclusion

1/ Performances de recyclage du SIDOMPE



Performance moyenne* de recyclage des emballages ménagers par habitant, en kilos par an :

TOTAL
kg / hab / an



2006	38,18
2007	37,32
2008	37,43
2009	36,33**
2010	35,81
2011	36,54
2012	35,89
2013	37,34
2014	37,72

* Données Eco-Emballages ne prenant pas en compte les JRM et les GDM

** Suite au recensement effectué chaque année, le SIDOMPE a augmenté sa population de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2009, d'où la baisse de la moyenne de recyclage des emballages ménagers.

En 2014, les français ont trié en moyenne **43,2 kg** d'emballages ménagers dont **26 kg d'emballages en verre** et **17,2 kg d'emballages en cartons, acier, aluminium et plastique**. Les tonnages de papiers et GDM ne sont pas pris en compte dans le calcul d'Eco-Emballages.

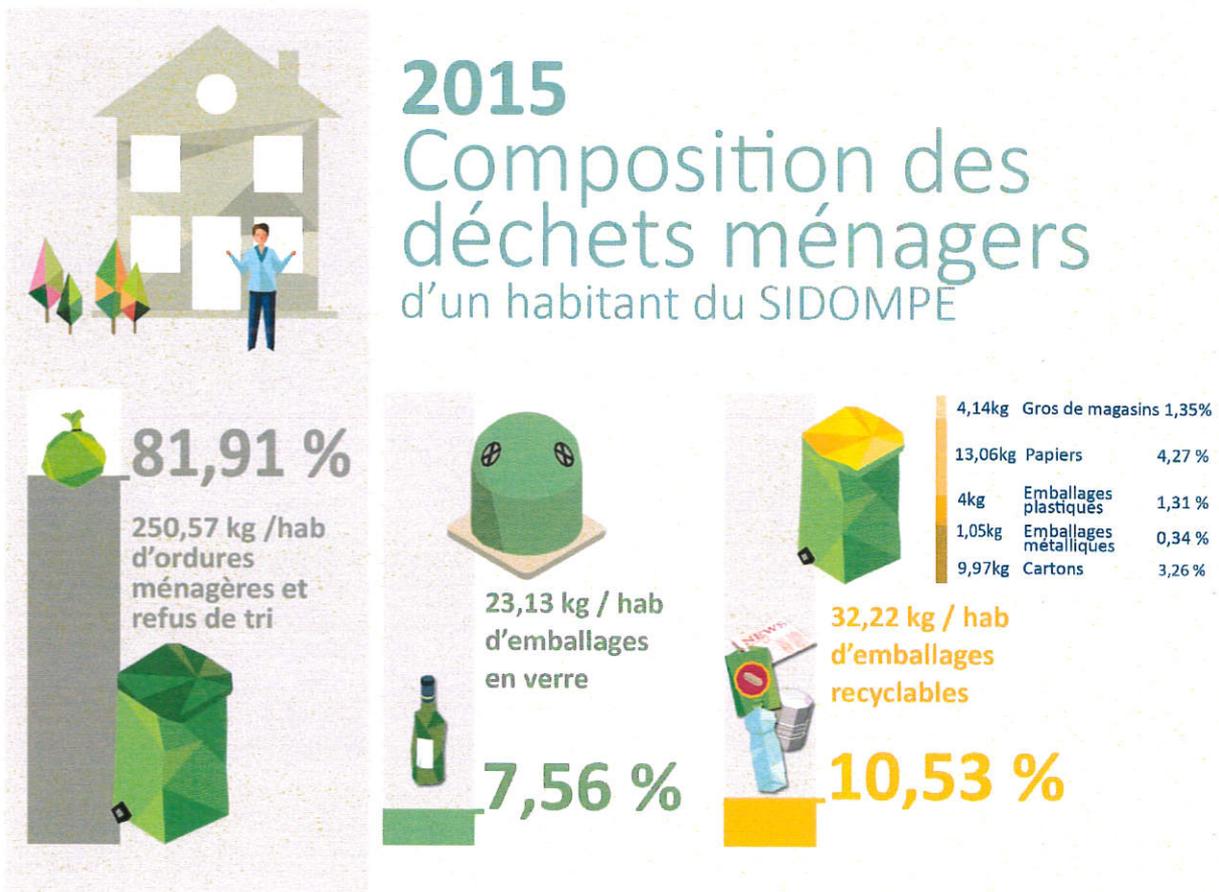
Pour faire une comparaison avec des collectivités en milieu semi-urbain :

- Collectivités les plus performantes : **40 kg** (20,70 kg de verre et 19,3 kg d'emballages)
- Moyenne pour notre dispositif : **43,1 kg** (26,00 kg de verre et 17,1 kg d'emballages)
- **Territoire du SIDOMPE : 37,72 Kg** (22,80 kg de verre et 14,92 kg d'emballages)

2/ Contenu des poubelles d'un habitant du SIDOMPE

En moyenne, un habitant du SIDOMPE produit **305,92 kg** de déchets en 2015 (sans les déchets verts et les encombrants). Ce poids est en baisse :

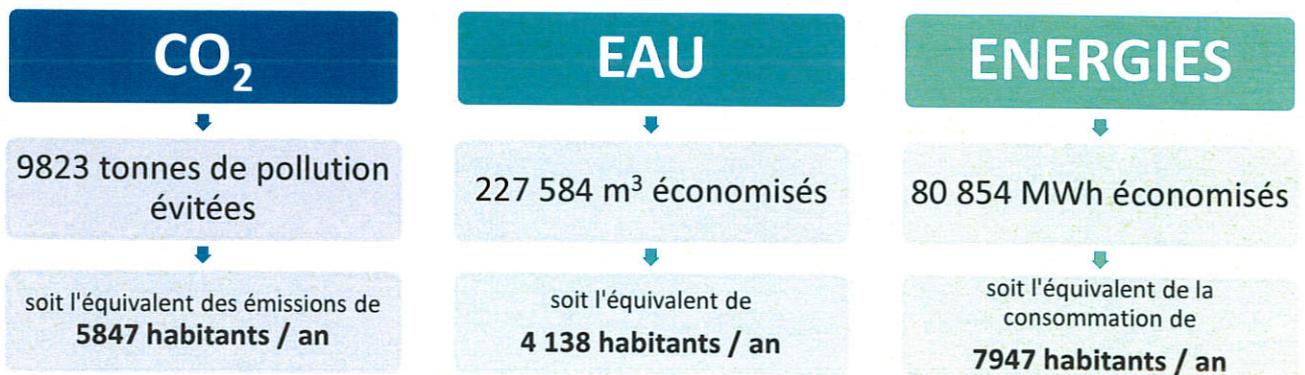
- **3,38 kg** de moins qu'en 2014,
- **10 kg** en moins depuis 2012 !



3/ Impacts environnementaux de la collecte sélective du SIDOMPE

Le recyclage des matériaux triés par notre collectivité en 2015 a permis de :

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT



ECONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES

Recyclage du verre :

- 6 935 tonnes de sable
- 1 055 tonnes de calcaire

Recyclage du carton et du TETRA :

- 6 534 tonnes de bois

Recyclage de l'aluminium :

- 71 tonnes de bauxite

Recyclage de l'acier :

- 860 tonnes de minerai de fer
- 281 tonnes de charbon

Recyclage du plastique :

- 1 063 tonnes de pétrole
- 417 tonnes de gaz naturel

3 RAISONS DE RECYCLER

PRÉSERVER
LES RESSOURCES
NATURELLES
(BOIS, PÉTROLE...)

ÉCONOMISER
DE L'ÉNERGIE

LIMITER
LES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE
ET DONC LE RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE

-2 MILLIONS = 800 000
de tonnes de CO₂ voitures en moins
sur les routes

C'EST CE QUE
LE RECYCLAGE PERMET
D'ÉVITER EN FRANCE
CHAQUE ANNÉE

Le recyclage participe
à la protection de
l'environnement !

C'est grâce à la qualité du tri de chacun que nos ordures ménagères sont valorisées, nos emballages recyclés, l'environnement préservé et des économies réalisées.



Franchisez la porte de la nouvelle exposition
« **La grande Aventure du Recyclage** ».

Vous découvrirez les coulisses de votre bac de tri sélectif et comprendrez comment de simples déchets deviennent de véritables matières premières !

Vous ne regarderez plus jamais votre poubelle comme avant !

Fait à Thiverval-Grignon, le 24 MAR. 2016

Le Président

Guy PELISSIER